

Se loger à Strasbourg

🇲🇦 موزون دىرەكسىيەسى

Direction

des **relations internationales**

Université de Strasbourg

21.11.2023

Sommaire

Préambule | Quand commencer à chercher un logement ?

Chapitre 2 | L'offre de logement à Strasbourg

Chapitre 3 | La question du budget

Chapitre 4 | Les démarches pour emménager dans votre logement

Chapitre 5 | Attention aux escroqueries !

Titre de la diapositive

Quand commencer à chercher un logement ?

- **Le plus tôt possible !**
- Trouver un logement dans les grandes villes françaises prend du temps
- Commencez votre recherche de **logement au moins 2 à 3 mois avant votre date d'arrivée à Strasbourg !**

**Pour les étudiants en mobilité internationale
(Erasmus+ ou partenariat) sauf EM Strasbourg,
Télécom Physique Strasbourg, UFR de Physique et
d'ingénierie, Sciences Po, Faculté de droit**

Vous avez déjà eu la possibilité de faire **une demande
de logement** dans le cadre **d'un formulaire Erasmus+
ou partenariat.**

  Vous aurez la **réponse au plus tard mi décembre.**

**Pour les étudiants en mobilité internationale
(Erasmus+ ou partenariat) EM Strasbourg, Télécom
Physique Strasbourg, UFR de Physique et d'ingénierie,
Sciences Po, Faculté de droit**

**Vous avez déjà reçu ou vous allez bientôt recevoir un
lien par courriel** cette semaine pour candidater à un
logement Crous.

  Vous aurez la **réponse au plus tard mi décembre.**

Les contacts pour les questions relatives au Crous

→ Direction des Relations Internationales (DRI)

Madame Séverine Censi, dri-logementconventioncrous@unistra.fr

→ EM Strasbourg

Madame Florence Delange, sri-incoming@em-strasbourg.eu

→ Télécom Physique Strasbourg

Monsieur Alexandre Dabrowski, a.dabrowski@unistra.fr

→ UFR de Physique et d'ingénierie

Madame Francine Ehles-Turek, francine_ehles@unistra.fr

→ Sciences Po

Madame Michelle Benoit, iep.incomingstudents@unistra.fr

→ Faculté de droit

Premila Pasquier droit-erasmus@unistra.fr

Pour tous les autres étudiants...

L'offre de logement à Strasbourg



1. Logement de courte durée

→ Les auberges de jeunesse ;

[https://www.aubergesdejeunesse.com/-](https://www.aubergesdejeunesse.com/)

→ Les hôtels et les appart 'hôtels ;

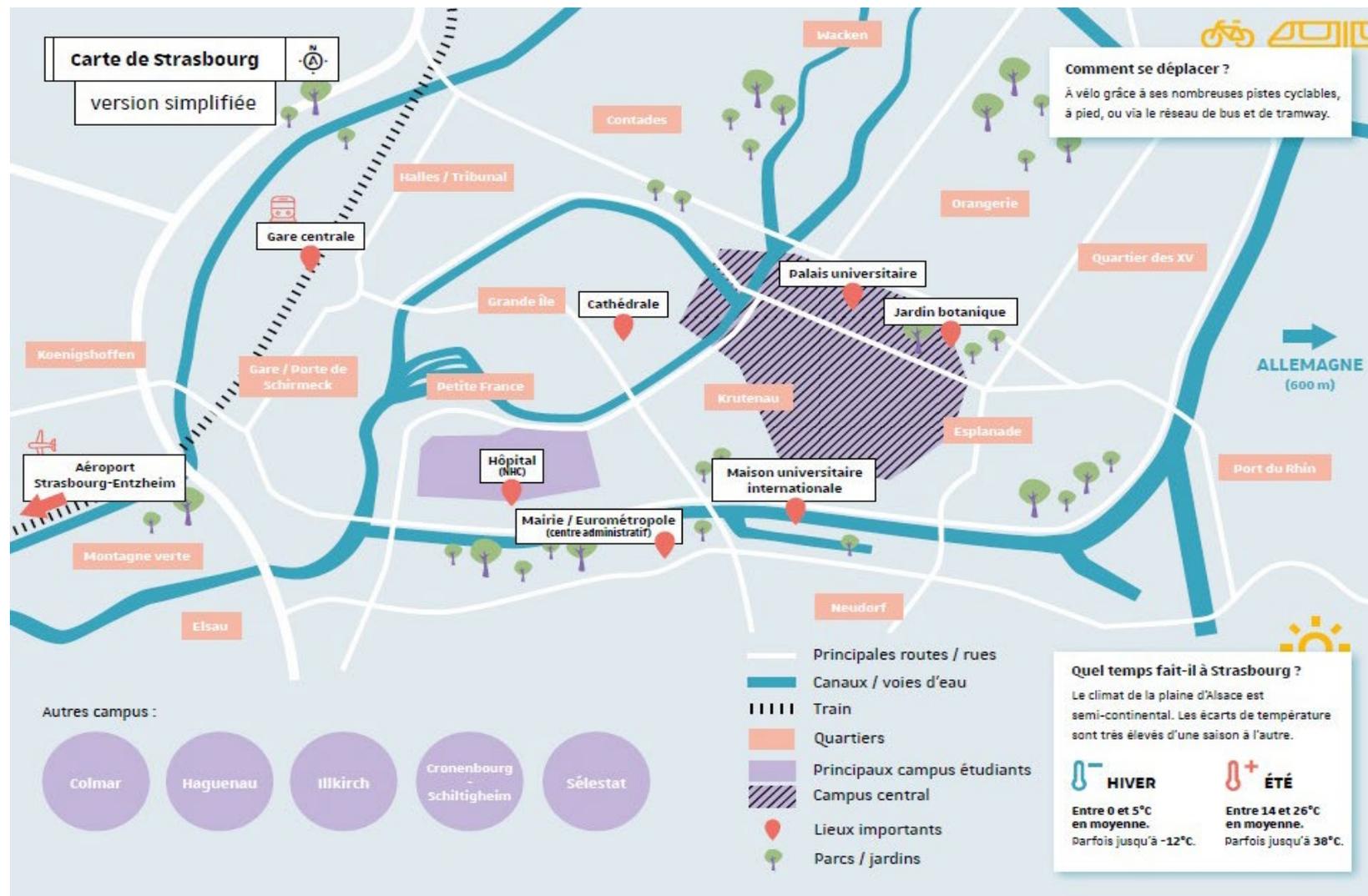
→ Airbnb.

2. Logement de moyenne et longue durée

- Les résidences étudiantes privées;
- Les agences immobilières ;
- Les logements des particuliers ;
- La colocation (ex. La Carte des Colocs, untoit2generations, etc.).



Pensez à chercher un logement en fonction des transports en commun disponibles (bus, trams, trains) et de leur proximité.





Pensez à chercher un logement en fonction des transports en commun disponibles (bus, trams, trains) et de leur proximité.

<https://mob.u-strasbg.fr/geoloc/>

La question du budget



Estimation moyenne du coût d'un logement à Strasbourg

- Résidence étudiante privée : entre **520€** et **650€** ;
- Studio dans le secteur privé : entre **500€** et **750€** charges comprises.



En plus de votre loyer, il y a les charges (**comprises ou non-comprises**).

➤ *Que sont les charges comprises ?*

Les **charges comprises** sont les dépenses supplémentaires. Elles sont incluses dans le **montant** du loyer pour un logement.



Dans les annonces immobilières, l'expression charges comprises est souvent **abrégée en CC**.

➤ *Qu'est-ce qu'elles peuvent inclure ?*

- **dépenses énergétiques** (eau, électricité, gaz, chauffage) ;
- **l'entretien des parties communes** (ascenseur, gardien, électricité des couloirs et halls, les espaces verts, réparation d'équipements communs comme les boîtes aux lettres) ;
- **taxes locatives** (l'enlèvement des ordures ménagères).

➤ *Les charges comprises n'incluent pas tout !*

Cela ne comprend donc **pas les charges privatives** telles que la connexion internet, l'abonnement à Netflix ou à la fibre.

Les **aides financières** proposées par le gouvernement français

Vous pouvez déposer une demande pour bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL) sur :

<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement/les-aides-personnelles-au-logement->

L'APL :

- c'est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer;
- Elle est octroyée sous conditions de ressources et de validité de titre de séjour pour les locataires étrangers;
- Elle est versée directement au propriétaire du logement.



La **caisse d'allocations familiales** (CAF) est un organisme public.

Trouver un garant

Pour effectuer une demande de logement vous devez avoir un **garant**.

➤ *Qu'est-ce qu'un garant?*

C'est une **personne physique** (membre de la famille, ami, tiers) **ou morale** (entreprise, banque, association) **qui s'engage à payer le loyer du locataire, en cas d'impayés.**



➤ *Dans la plupart des cas un garant français vous sera demandé.*

Vous n'avez pas de garant, ou de garant français ?

Rendez-vous sur www.visale.fr.

*C'est une **garantie gratuite** proposée par **Action Logement**.*



UN GARANT POUR OBTENIR VOTRE LOGEMENT ?



VISALE, LA GARANTIE 100 % GRATUITE POUR RASSURER VOTRE PROPRIÉTAIRE

QUI ?



Jeune de 18 à 30 ans inclus, salarié à partir de 31 ans nouvellement embauché ou en mobilité, ou signataire d'un bail mobilité



Locataire de votre résidence principale située dans le parc privé et sur le territoire français



Bon à savoir :

La garantie Visale est ouverte aux étudiants ou alternants, pour tous types de logements (parc privé, social et assimilé), et aux jeunes de 30 ans au plus, en structures collectives.

QUOI ?



Visale garantit à votre bailleur le **paiement du loyer et des charges locatives**, en cas d'impayés, pendant toute la durée de votre bail* :

- pour un **montant maximum de 1 300 € (1 500 € en Ile-de-France)**,
- pour les étudiants et les alternants, **jusqu'à 600 € (800 € en Ile-de-France)**, sans justification de ressources.

COMMENT ?

1

Rendez-vous sur [visale.fr](https://www.visale.fr) pour tester votre éligibilité



2

Créez votre compte et demandez votre Visa



3

Votre bailleur crée son compte sur [visale.fr](https://www.visale.fr) et active la garantie



4

Signez votre bail

* Hors Ile de France : Visale est gratuite pour les étudiants et les alternants, pour tous types de logements (parc privé, social et assimilé), et aux jeunes de 30 ans au plus, en structures collectives. Pour plus d'informations, consultez le site www.visale.fr.

Les démarches pour emménager dans votre logement



Emménager

= avoir les clés pour s'installer dans le logement



Vous emménagez dans votre logement seulement après avoir :

- **Signé votre bail** (contrat de location) ;
- **Payé une caution** (dépôt de garantie) ;
- **Payé un mois de loyer en avance** et des **frais d'agences** si vous avez eu recours à une agence immobilière.



Emménager

- Avoir souscrit une **assurance habitation** obligatoire qui vous couvrira en cas d'inondation, incendie et vols, etc. ;
- Avoir fait un **état des lieux**.

Il s'agit de vérifier avec beaucoup d'attention chaque pièce de l'appartement, le mobilier – si meublé – et répertorier sur la feuille d'état des lieux tout ce qui est abîmé, cassé.

C'est une étape très importante si vous voulez récupérer l'intégralité du dépôt de garantie à la sortie du logement.

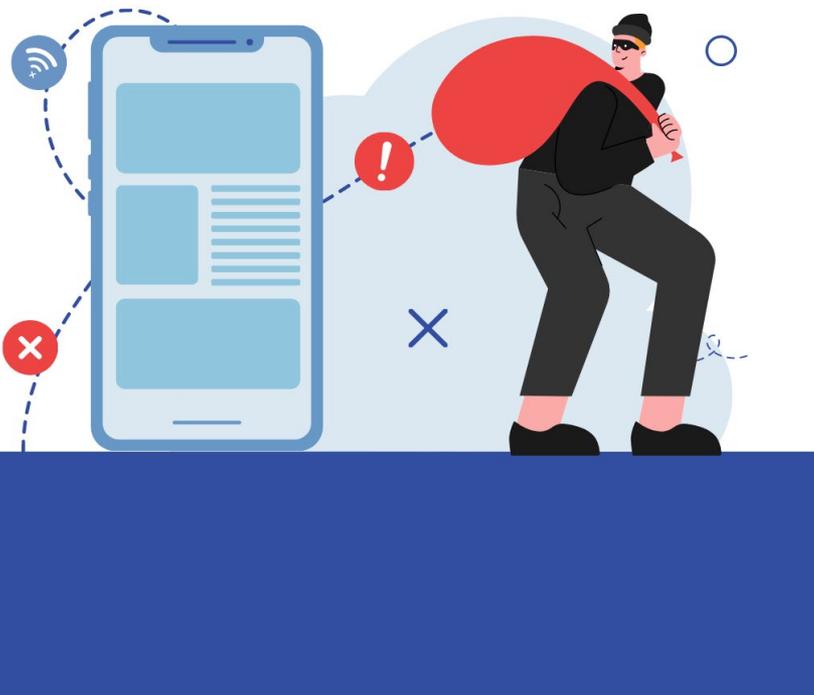


Prenez des photos lors de l'état des lieux !

Attention aux escroqueries!



Attention aux escroqueries



Chaque année des étudiants internationaux ou non sont victimes d'escroqueries au logement!

- **Ne payez rien avant d'avoir signé le bail** (contrat de location) ;
- Méfiez-vous des loyers dont **les prix sont trop bas** ;
- Méfiez-vous des **photos floues ou trop « parfaites »** ;
- Ne vous fiez pas aux sites internet offrant des **listes de logement payantes**.

Attention aux escroqueries

- **Si vous avez un doute sur une offre de logement ou une demande d'un propriétaire ou d'une agence immobilière**

Contactez la mission de **l'Agence départementale d'information sur le logement** (ADIL) du Bas-Rhin :



www.adil67.org

Page adresse et horaire :

→ <https://www.adil67.org/ladil/ladil-du-bas-rhin/>

Page contact :

→ https://www.adil67.org/ladil/contact/?no_cache=1&referer=1&cHash=885b02be52f668ad3bc5b5c7d024cbd1-

Vous obtiendrez un **conseil qualifié et gratuit** sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement.

Attention aux escroqueries

➤ **Vous avez été victime d'une escroquerie au logement.**

Vous pouvez :

- Porter plainte dans le **commissariat de police** le plus proche.
- Contacter le correspondant relations internationales et/ou le responsable de la **scolarité** de votre faculté à l'Université de Strasbourg ;
- Contacter le **CAMUS** (Centre d'accueil médico-psychologique de Strasbourg): www.camus67.fr
- Contacter **l'assistante sociale** de votre faculté/institut/école



Toutes ces personnes sont là pour vous aider !

Pour vous orienter dans vos recherches de logement, contactez :

dri-contact@unistra.fr



Télécharger le guide du logement



Télécharger le guide d'accueil (Welcome guide)



**Merci et à
bientôt à
Strasbourg !**

Séverine Censi

Chargée du logement Crous
pour les mobilités étudiantes

Célia M'baloula

Assistante de communication
relations internationales

Maria Uritu

Chargée de mission
communication